



# Conseil économique et social

Distr. générale  
19 mai 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

### Onzième session

New York, 23, 24 et 27 août 2021

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

### Amélioration de la gestion de l'information géospatiale

## Amélioration de la gestion de l'information géospatiale

### Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport sur l'amélioration de la gestion de l'information géospatiale, qui sera disponible sur le site Web du Comité (<http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/11th-Session/>), uniquement dans la langue dans laquelle il a été établi. Le Comité est invité à prendre note du rapport et à faire connaître ses vues sur son application de la résolution 2016/27 du Conseil économique et social intitulée « Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale » et, dans ce contexte, à examiner le renforcement de ses propres mécanismes en la matière, ainsi que la manière dont la communauté des spécialistes de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale contribue aux efforts faits par les États Membres pour mieux gérer l'information géospatiale.

### Résumé du rapport

À sa dixième session, tenue en format virtuel les 26 et 27 août et le 4 septembre 2020, le Comité d'experts a adopté la décision 10/101, dans laquelle il a salué les efforts considérables faits par le Secrétariat et le Bureau élargi du Comité pour poursuivre la mise en place de mesures concrètes et stratégiques visant à aider les États Membres à mieux gérer l'information géospatiale et les éléments connexes, conformément au mandat élargi du Comité découlant de la résolution 2016/27 du Conseil économique et social. Le Comité a également pris note des efforts entrepris pour améliorer et intensifier les activités de renforcement des capacités en matière d'information géospatiale menées au niveau national dans les pays en développement, pour veiller à ce que des ressources extrabudgétaires soient mises à disposition au moyen de plusieurs options et mécanismes de financement, et pour amplifier les initiatives à cet égard afin d'éviter de creuser la fracture numérique géospatiale. Le

---

\* E/C.20/2021/1.



Comité a estimé que le Cadre intégré de l'information géospatiale constituait l'aboutissement du vaste programme de travail exécuté au cours des dix dernières années, et que non seulement il témoignait de tout ce que le Comité avait réalisé à ce jour, mais qu'il était aussi un moyen de permettre aux États Membres d'intégrer et de renforcer leurs mécanismes nationaux de gestion de l'information géospatiale compte tenu de leurs circonstances propres. Il a également estimé qu'associé à un solide ensemble de produits tirés du programme plus large du Comité, le Cadre constituait une excellente base de travail en vue de l'établissement de rapports à l'intention du Conseil en 2021. En outre, à l'occasion de l'adoption de la décision 10/103, le Comité a rappelé le rôle important du Cadre à l'échelle mondiale pour ce qui était de coordonner les nombreuses activités relevant du Comité d'experts.

Dans ce rapport, établi avec l'aide du Bureau élargi du Comité d'experts, le Secrétariat fournit des informations sur les mesures permettant de continuer à améliorer la coordination et la cohérence de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale dans les domaines du renforcement des capacités, de l'établissement de normes, de la collecte, de la diffusion et du partage des données, entre autres choses, et pour veiller à ce que le Cadre intégré de l'information géospatiale serve de plan directeur permettant d'orienter le programme de travail au sens large et les activités du Comité, y compris ceux de ses comités régionaux et de ses groupes fonctionnels, l'objectif étant de garantir que les mesures concrètes et stratégiques prises par le Comité appuient systématiquement les efforts faits par les États Membres pour mieux gérer leurs mécanismes institutionnels de gestion de l'information géospatiale.

Le rapport permet de mettre en lumière certaines initiatives visant à aider les États Membres à améliorer et à renforcer les capacités nationales de gestion de l'information géospatiale. L'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement chinois ont bien avancé dans l'établissement du centre mondial du savoir géospatial et de l'innovation à Deqing (Chine), placé sous l'égide des Nations Unies, et d'un programme de travail visant à développer et à étendre les capacités et les compétences géospatiales à l'échelle mondiale, notamment dans les pays en développement. Des informations détaillées sont également fournies sur l'initiative, menée conjointement par l'ONU et le Gouvernement allemand, visant à créer un centre d'excellence mondial en matière de géodésie sur le campus des Nations Unies à Bonn (Allemagne) ; il s'agit d'améliorer la coopération et la coordination mondiales dans le domaine de la géodésie entre les États Membres et les acteurs concernés, de renforcer les infrastructures spécialisées, d'aider les États Membres à améliorer leurs contributions s'agissant de la durabilité et de la qualité du repère de référence géodésique mondial, et de faire progresser l'application de la résolution 69/266 de l'Assemblée générale, intitulée « Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable ».

Le rapport est également l'occasion de mettre en évidence les contributions reçues sous forme de ressources extrabudgétaires, qui soutiennent les activités du Comité d'experts. Il s'agit notamment des activités menées dans le cadre de la deuxième phase du projet financé par le fonds d'affectation spéciale créé par la Chine et visant à améliorer et à renforcer les capacités et les mécanismes nationaux de gestion de l'information géospatiale, en particulier dans les pays en développement, des activités liées au projet mené au titre de la onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement, axé sur l'amélioration et le renforcement de capacités de gestion de l'information géospatiale intégrées au niveau national, et des activités menées dans les six États Membres qui participent au projet. En raison de l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il a fallu passer à un format virtuel, notamment pour ce qui est de la mise à disposition de compétences spécialisées, et proposer une assistance de fond, en vue de pérenniser les efforts et les

progrès en matière de renforcement des activités de gestion intégrée de l'information géospatiale des États Membres participants. À cet égard, la pandémie est venue souligner la nécessité de disposer d'informations géospatiales agiles, adaptables et responsables, qui soient intégrées à l'échelle nationale. Il importe que des données géospatiales intégrées, fiables et de haute qualité soient disponibles et accessibles pour que les États Membres puissent répondre de manière adéquate et rapide à toute nouvelle crise, qu'elle concerne la santé publique ou l'environnement.

Des contributions spécifiques ont également été fournies à la Division de statistique, qui assure le secrétariat du Comité d'experts. L'Agence du cadastre et de la cartographie des Pays-Bas (Kadaster) et l'Autorité suédoise de la cartographie et du cadastre (Lantmäteriet) ont chacune détaché virtuellement un membre de leur personnel pour faciliter les débats autour des questions qu'il avait été convenu d'inscrire au programme de travail du Comité. Ces détachements virtuels illustrent l'importance de la collaboration de fond nouée entre le Kadaster, le Lantmäteriet et le Secrétariat, et sont autant de contributions concrètes des Gouvernements néerlandais et suédois au programme de travail du Comité. Le rapport est également l'occasion d'informer le Comité des activités de collaboration (y compris sous la forme de la fourniture de ressources) avec le secteur privé et les organisations philanthropiques dans le but d'améliorer et de renforcer la gestion nationale des informations géospatiales dans les États Membres participants, et en particulier dans les pays en développement.

Le rapport permet d'informer le Comité d'experts de la procédure d'appel à candidatures lancée concernant l'organisation du deuxième Congrès mondial des Nations Unies sur l'information géospatiale, qui devrait se tenir en 2022, et des résultats de celle-ci. Les Gouvernements chinois et indien ont présenté des candidatures aussi convaincantes l'une que l'autre, dans lesquelles ils ont montré avoir compris l'importance que revêtait l'honneur d'accueillir le deuxième Congrès et les responsabilités qui en découlaient. Pour parvenir à une décision objective, le Bureau élargi a utilisé un cadre d'évaluation détaillé et a finalement décidé d'attribuer l'organisation du deuxième Congrès à l'Inde.

Dans sa résolution [2016/27](#), le Conseil économique et social a prié le Comité d'experts de lui rendre compte, dans un délai de cinq ans, de l'application de la résolution, ainsi que de ses actions dans le cadre de sa collaboration avec la Commission de statistique et avec l'ensemble du système des Nations Unies, d'une part, et de l'intégration des systèmes d'information géospatiale et statistique d'autre part, et d'examiner, à cet égard, le renforcement de ses mécanismes institutionnels. Le rapport démontre que le Comité s'est avéré un mécanisme intergouvernemental efficace, productif et pertinent qui promeut avec succès la coopération internationale dans le domaine de la gestion mondiale de l'information géospatiale. Le Comité a appliqué la résolution et a fonctionné efficacement et conformément au mandat établi par le Conseil, et ce dans la limite des ressources disponibles.

Dans le rapport, le Bureau élargi et le Secrétariat examinent les principaux éléments de l'avant-projet du rapport que le Comité d'experts présentera au Conseil économique et social, comme celui-ci l'a demandé dans sa résolution [2016/27](#). Le projet de rapport sera l'occasion pour le Comité d'examiner son application de la résolution et ses principales réalisations, de débattre de la proposition de valeur concernant ses activités et des avantages de celles-ci pour les États Membres, notamment au cours des 5 à 10 prochaines années, et d'étudier un certain nombre d'options réalistes qui lui permettraient de renforcer ses mécanismes institutionnels.